

« LA MER POUR TOUS »

**UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE  
POUR SE RENDRE AUX HANDIPLAGES**



**Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2022, l'agglomération Estérel Côte d'Azur met en place la navette « La mer pour tous » pour les personnes en situation de handicap de plus de 80 %.**

*« Nous souhaitons améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour leur permettre de profiter pleinement des structures handiplages qui leur sont dédiées. Ce dispositif s'adresse à près de 10 000 personnes atteintes d'un handicap à plus de 80 % dans l'agglomération, »* explique **Stéphane Iseppi, Vice-Président de l'agglomération Estérel Côte d'Azur en charge des transports.**



Ce nouveau dispositif est destiné aux personnes en situation de handicap moteur et/ou visuel qui sont dans l'incapacité physique d'utiliser le réseau régulier Agglobus dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes. Les minibus affectés à ce transport sont équipés de rampes d'accès et de dispositifs de fixation des fauteuils au sol. Le service de navette Handiplage est gratuit avec réservation préalable et sous conditions d'invalidité.

Il assure tous les jours de 9h00 à 18h00, les allers-retours du domicile à Fréjus ou à Saint-Raphaël vers les 3 handiplages de ces communes : les plages de la Base nature à Fréjus, de Beau Rivage à Saint-Raphaël et de l'Escale à Agay.

« Ce dispositif témoigne de notre volonté de développer une offre de mobilité la plus complète possible et capable de répondre aux besoins de tous. Il s'agit d'optimiser l'ensemble du réseau de transport, pour diminuer le trafic routier et favoriser le transport en commun, » précise Stéphane Iseppi.

### **Modalités pratiques :**

#### **Qui peut utiliser le service ?**

Le service est accessible, sous réserve d'acceptation, aux personnes à mobilité réduite détentrices de la carte d'invalidité à 80 % et plus, ou d'une Carte de Mobilité Inclusion portant la mention invalidité. Le demandeur doit également résider sur les communes de Fréjus ou de Saint-Raphaël. Le bénéficiaire peut se faire accompagner et doit le préciser lors de la réservation.

#### **Comment s'inscrire ?**

Toute demande d'accès au service est soumise préalablement à la constitution d'un dossier comprenant :

- formulaire d'inscription à compléter, disponible en téléchargement sur le site internet [agglobus-cavem.com](http://agglobus-cavem.com) ou auprès des gares routières ;
- copie de la carte d'invalidité à 80% ou d'une Carte de Mobilité Inclusion portant la mention invalidité ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois ;
- copie d'une pièce d'identité.

Le dossier est à déposer dans les gares routières de Fréjus ou de Saint-Raphaël.

#### **Comment effectuer une réservation ?**

La réservation est obligatoire. Elle est possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 par téléphone au 0 800 000 858. L'heure limite d'appel pour un déplacement est fixée la veille à 17h00. Pour les déplacements du dimanche et lundi, la demande sera faite au plus tard le vendredi avant 17h00.

## À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), l'agglomération Estérel Côte d'Azur gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants. Pour accroître l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération soutient l'action de l'Agence de promotion touristique Estérel Côte d'Azur. Le théâtre Le Forum Estérel Côte d'Azur propose une offre culturelle de qualité dont la programmation intègre des spectacles hors les murs dans les communes du territoire.

Retrouvez toute l'information sur l'agglomération Estérel Côte d'Azur sur [esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr) et [facebook.com/esterelcotedazur.agglo](https://facebook.com/esterelcotedazur.agglo)

**Estérel**  
**côte d'azur**  
AGGLOMÉRATION

### Direction de la Communication

Tél. : +33 (0)4 94 19 81 41 – [communication@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:communication@esterelcotedazur-agglo.fr)

Relations Presse : Alexandre DEMESY

Tél. : +33 (0)4 83 09 80 51 – [a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr)